

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Le général Quang, sa femme et ses trois enfants sont à Montréal; je ne peux dire s'ils sont logés luxueusement ou non. Les trois enfants ont été admis comme visiteurs pour une durée allant du 19 avril au 10 juillet après avoir reçu des visas de visiteurs à Saïgon le 15 avril. Le général a été admis le 15 mai avec un permis ministériel valide jusqu'au 13 mai de l'an prochain. Il a fait une demande pour rester au Canada pour de bon. Nous allons étudier sa demande qu'il a présentée en vertu du programme d'aide aux réfugiés, programme que les députés connaissent certainement. Il ne convient pas, à mon sens, de m'étendre davantage avant d'avoir réuni tous les faits pour attester de la validité de certaines allégations présentées par le député, ou au contraire pour les réfuter. Nous en viendrons à une décision un peu plus tard.

● (1430)

M. Blackburn: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il dans quelle mesure la Gendarmerie royale du Canada et les fonctionnaires de l'Immigration ont fait enquête sur les antécédents de cet homme, le montant d'argent qu'il devait apporter au pays, combien il a apporté en fait et ainsi de suite? Desquels de ces aspects a-t-on tenu compte avant que le ministre accorde un permis de séjour à cet homme?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, il est venu ici à titre de réfugié. Il est parti de Fort Chaffee, aux États-Unis, pour entrer au pays, mais il a obtenu le permis d'un ministre, ce qui n'engage nullement le gouvernement à lui accorder une résidence permanente ici. Tous les renseignements que le député propose de réunir sont recueillis actuellement par les organismes qu'il a mentionnés.

* * *

L'AGRICULTURE

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT POUR LA RÉPRESSION DU COMMERCE DE CHAROGNE

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Le ministre nous dirait-il quelles mesures de précaution son ministère prend actuellement ou quelle enquête il fait faire pour s'assurer qu'il ne se fera pas de commerce interprovincial de viande dite impropre à la consommation?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, toute la viande qui fait l'objet d'un commerce interprovincial relève de notre compétence. Elle doit porter l'estampille d'inspection et être propre à la consommation. La viande qui sert à la fabrication des aliments des animaux domestiques n'est pas de notre compétence.

M. McGrath: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il quelles mesures il prend actuellement pour que la viande impropre à la consommation ou la viande non inspectée par son minis-

Questions orales

tère ne pénètre pas dans d'autres provinces, étant donné les révélations faites ces jours-ci au Québec?

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, nous sommes chargés de l'inspection dans les abattoirs qui relèvent de notre compétence. J'ai reçu un rapport complet dont la lecture requerra plusieurs minutes ou même davantage, mais je serai heureux d'en faire préparer un résumé ou de le déposer, si c'est ce que veut le député.

LES SERVICES FÉDÉRAUX D'INSPECTION DES VIANDES AU QUÉBEC—LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Peut-être le ministre accepterait-il de déposer le rapport, mais, en même temps, pourrait-il dire à la Chambre quels pourparlers il a entamés avec le gouvernement du Québec pour augmenter la juridiction d'inspection fédérale dans la province, car le gouvernement fédéral inspecte actuellement plus de 85 p. 100 de toute les viandes en Ontario?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, nous avons offert les mêmes services à toutes les provinces du Canada. Nous sommes disposés à leur offrir notre collaboration et nos services d'inspection, etc. Je crois que des conversations ont eu lieu entre les fonctionnaires fédéraux et ceux des provinces concernant une fourniture éventuelle de notre part de ce service d'inspection; mais nous ne pouvons leur imposer notre service d'inspection.

* * *

LES CÉRÉALES

BLÉ—LA QUESTION DU RECOUVREMENT DES PAIEMENTS EN TROP—L'ENVOI TARDIF DES DEMANDES DE REMBOURSEMENT

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission du blé. Comme, avant les dernières élections, bien des paiements en trop ont été versés aux agriculteurs en vertu du programme de paiement de double prix pour le blé aux termes de permis spéciaux, la politique du gouvernement a-t-elle été depuis les élections et est-elle encore de percevoir tous ces paiements en trop des agriculteurs?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): Oui, monsieur l'Orateur. Depuis que l'erreur de l'ordinateur qui a permis le versement de ces paiements en trop a été découverte, des lettres en demandant le remboursement ont été envoyées et un pourcentage très élevé des montants ont été recouverts jusqu'ici, mais nous poursuivons nos efforts pour le reste.

M. Yewchuk: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre nous dirait-il s'il envisage de prendre des mesures punitives ou le gouvernement entend-il traîner devant les tribunaux les agriculteurs qui ne sont pas financièrement en mesure de rembourser ces paiements en trop?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, les méthodes de recouvrement habituelles sont en jeu. Si quelqu'un doit verser un remboursement et désire l'étaler sur une certaine durée, nous en tiendrons naturellement compte, mais ce ne sera pas pour autant un moyen d'éviter de payer. Si quelqu'un refuse de payer, on lui intente des poursuites.